



PREAVIS N° 15 / 2017
de la Municipalité au Conseil communal
relatif à une demande de crédit pour le
renouvellement des installations audiovisuelles
de la Rotzérane

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Par ce préavis, la Municipalité vous propose la mise à jour des installations audiovisuelles de la salle polyvalente de la Rotzérane.

Les installations actuelles d'éclairage datent de la mise en service de la salle. Quant à l'installation audiovisuelle proprement dite, elle est inexistante. Dès lors, à chaque utilisation, les sociétés locales font appel à des prestataires extérieurs pour combler les manquements de notre matériel.

2. PROJET

La Municipalité, après avoir réuni et écouté toutes les sociétés utilisatrices de la Rotzérane, s'est déterminée pour le projet suivant, qui comporte cinq structures :

- 1) Régie de diffusion et nouvelle sonorisation
- 2) Projection multimédia avec écran électrique télécommandable
- 3) Meuble multimédia sur roulette
- 4) Armoire de scène pour une utilisation quotidienne
- 5) Main d'œuvre et mise en service

Ce nouveau matériel sera mis à disposition des utilisateurs de la Rotzérane. Il ne sera pas compris dans le tarif de location de base, mais fera l'objet d'une location particulière, y compris pour les sociétés locales.

3. TARIF

Le montant de l'installation prévue se présente de la manière suivante (offre rentrée) :

1) Régie de diffusion et nouvelle sonorisation	CHF	3000.-
2) Projection multimédia avec écran électrique et télécommande	CHF	15000.-
3) Meuble multimédia sur roulette	CHF	3500.-
4) Armoire de scène pour une utilisation quotidienne	CHF	800.-
5) Main d'œuvre et mise en service	CHF	2500.-
6) Divers et imprévus	CHF	2500.-
7) Total TTC	CHF	<u>27300.-</u>

4. CONCLUSIONS

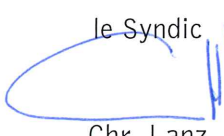
En conclusion, au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Roche

- Vu** le préavis N° 15/2017 de la Municipalité au Conseil communal relatif à une demande de crédit pour le renouvellement des installations audiovisuelles de la Rotzérane
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour
- Décide**
1. D'autoriser la Municipalité à faire installer un équipement audiovisuel à la salle polyvalente de la Rotzérane
 2. De lui accorder à cet effet un crédit de CHF 27'300.- TTC
 3. De financer ce montant par la trésorerie courante
 4. D'amortir le montant de CHF 27'300.- sur cinq ans, pour la première fois en 2018.

Adopté en séance de Municipalité le mardi, 4 avril 2017

AU NOM DE LA MUNICIPALITE


le Syndic
Chr. Lanz




la Secrétaire
C. Pilloud

Délégué(s) de la Municipalité : M. Rémy Roulet, municipal

Annexe : --